

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 18/03/2024**

Début de séance à 19h52

**Présents :** Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL.

**Pouvoirs :** Estelle DUFOUR à Magali SABOT, Nathalie CRIONNET à Hervé GROSBELLET, Jean-Claude TISSOT à Frédéric LAFOUGÈRE.

**Secrétaire de séance :** Evelyne THOMAS

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/02/2024**

Le compte-rendu de la séance du 12/02/2024 est adopté à l'unanimité des présents.

**2. ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (APER)  
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose aux élus de donner la priorité sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures sur l'ensemble du territoire communal. Il propose également que des ombrières puissent être posées sur l'aire de co-voiturage de l'A89 ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les friches le long de l'A89.

Il rappelle également que les propriétaires restent souverains en matière de décision ; d'éventuels opérateurs pourraient contacter des propriétaires mais ces derniers sont libres ou non d'accepter les propositions.

**Arrivée de Sébastien ALLIER à 20h11**

*Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.*

**3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le 13/03/2024 M. FARGIER, Conseiller auprès des Décideurs Locaux, avec D. DUTOUR. Celui-ci a confirmé les chiffres 2023 de la commune qui sont identiques à ceux de la trésorerie. Les projets de budgets 2024 lui ont également été présentés.

M. le Maire propose aux élus de valider les comptes de gestions dressés par Monsieur DUGERDIL, Trésorier municipal ; chiffres conformes aux écritures enregistrées par la collectivité pour l'ensemble des budgets : commune, assainissement et lotissement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion pour l'année 2023 (communal, assainissement et lotissement) à l'unanimité.

**4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'ensemble des réalisations 2023 pour les différents budgets (communal, assainissement et lotissement) ainsi que les résultats annuels et cumulés.

		Résultat 2023	Résultat cumulé
<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	143 019.82 €	298 896.19 €
	Investissement	- 48 060.47 €	- 77 718.14 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	5 797.84 €	11 315.59 €
	Investissement	10 782.00 €	38 227.62 €
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement	- 47 822.90 €	- 199 624.09 €
	Investissement	21 312.27 €	187 109.28 €

**Budget communal** : la section de fonctionnement bénéficie d'un bon résultat ; à noter que la collectivité a fait de gros efforts pour réduire le déficit d'investissement en ne réalisant que les travaux nécessaires et urgents.

**Budget assainissement** : Monsieur le Maire rappelle que ce budget doit être autonome.

**Budget lotissement** : pas de remarques particulières ; des ventes de terrain ont été réalisées sur 2023 et 2 autres sont déjà programmées en 2024.

Les membres du Conseil Municipal votent les comptes administratifs 2023 (communal, assainissement, et lotissement), présentés par Monsieur le Maire, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et n'étant pas présent lors du vote ; M. DELMAS, adjoint, faisant voter les comptes administratifs de la collectivité).

## 5. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR LES BUDGETS 2024

Monsieur le Maire propose aux élus d'affecter les résultats 2023 comme suit sur 2024

Affectations aux budgets 2024 compte tenu des reports antérieurs				
		Excédent (Recette)	Déficit (Dépense)	Affectation au compte 1068
COMMUNAL	Fonctionnement	207 268.05 €		
	Investissement		77 718.14 €	91 628.14
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	11 315.59 €		
	Investissement	38 227.62 €		
LOTISSEMENT	Fonctionnement		199 624.09 €	
	Investissement	187 109.28 €		

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité sur ces 3 délibérations.

## 6. TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA CC DE FOREZ-EST

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la CC de Forez-Est propose de prendre en charge la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et que la Commune doit se positionner sur ce transfert de compétence. Dans l'affirmative, la CC de Forez-Est mettra en place un PLU intercommunal (PLUi) qui se substituera au PLU communal. Ce document permettra d'avoir une politique d'aménagement du territoire élaborée dans un cadre intercommunal et plus adapté pour répondre aux besoins de la population en matière de logements, de déplacements, d'économie et d'environnement.

L'ensemble des coûts liés à ce transfert sera pris en charge par la CC de Forez-Est et un travail en étroite collaboration avec les communes membres sera réalisé.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## 7. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CC DE FOREZ-EST POUR LA MISSION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DECLARATIONS DE PUBLICITE EXTERIEURE, ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNE

Suite à la loi Climat et Résilience d'août 2021 et au décret paru le 29 décembre 2023, les Maires sont devenus compétents en matière de police de publicité au 1er janvier 2024 (transfert de compétence entre le Préfet et le Maire). Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) a délibéré à nouveau le 7 février 2024 (qui annule et remplace la délibération de décembre 2023) afin de prendre en compte ces nouvelles modalités.

Ainsi le Maire devient compétent en matière de police de publicité qui recouvre les aspects suivants :

1. Réceptionner les déclarations préalables d'une nouvelle installation / d'un remplacement / de la modification d'un dispositif ou d'un matériel support de la publicité ou une préenseigne
2. Instruire les demandes d'autorisations préalables d'une nouvelle installation / d'un remplacement / de la modification d'un dispositif ou d'un matériel support de la publicité, une enseigne ou une préenseigne
3. Contrôler le respect de la réglementation sur sa commune (règlement national de la publicité)

4. Le cas échéant, mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer les sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation.

L'exécutif de la Communauté de Communes a proposé que l'instruction des demandes d'autorisations préalables soit effectuée de manière mutualisée par son service ADS ; le Conseil Communautaire a validé ce point et M. le Maire propose aux élus de signer la convention correspondante sans contrepartie financière pour la commune.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## **8. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA MJC DE BUSSIÈRES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS FÉLINOIS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les enfants félinois peuvent s'inscrire au Centre de loisirs géré par la MJC de Bussières ; la commune participant à hauteur de 1.70 € par heure et par enfant.

Il leur demande de bien vouloir valider la convention établie par la MJC de Bussières à compter du 02/09/2023 et pour une durée de 6 mois.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a inscrit dans le Contrat Région du territoire de la CC de Forez-Est un soutien financier de la Région pour l'opération « Requalification de la place du village ». Il propose de solliciter l'aide financière auprès la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de cette opération.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## **10. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CC DE FOREZ-EST - GITE COMMUNAL ET CLIMATISATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la CC Forez-Est propose une aide financière a ses membres sous la forme de fonds de concours. Il propose de solliciter cette aide pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal La Ruche en gîte communal et de la réparation de la climatisation dans le bâtiment du bar/restaurant

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## **11. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CC DE FOREZ-EST – ECLAIRAGE SALLE DU TEMPS LIBRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la CC Forez-Est propose une aide financière a ses membres sous la forme de fonds de concours. Il propose de solliciter cette aide pour les travaux de changement du système d'éclairage de la salle du temps libre après un diagnostic économie d'énergie réalisé par le SIEL.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

## **12. PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE PREVU AU SENAT LE 16/04/2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une visite au Sénat est programmée le mardi 16 avril 2024 avec les élus des Conseils Municipaux Enfants de Neulise et Saint Marcel de Félines (mandat 2021-2022 et 2023-2024), des membres des COPIL et les maires des 2 communes. A la demande des COPIL CME, il propose aux membres du Conseil Municipal qu'une participation financière soit demandée à l'ensemble des personnes participantes, à savoir : 35 € par enfant et 50 € par adulte.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

### **13. ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GRANULES BOIS PAR LE SIEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'adhérer au groupement d'achat de granulés bois ; groupement d'achat sous l'égide du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) et qu'il convient d'entériner cette adhésion.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

### **14. RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, par délibération du 25/03/2013 enregistrée sous le n° 2013/033, le conseil municipal avait sollicité une dérogation pour l'application de la réforme des rythmes scolaires ; la semaine scolaire se déroulant sur 4 jours. Il propose de renouveler cette demande de dérogation à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 et rappelle qu'une concertation a eu lieu avec le Conseil d'Ecole et les enseignants à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

### **15. DECISION**

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
003	11/03/2024	ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE	Encaissement d'un chèque de GROUPAMA dans le cadre d'un remboursement de sinistre	12/03/2024

### **16. QUESTIONS DIVERSES**

Maryline VERNE a participé au Conseil d'école de 13/02/2024 au cours duquel il a été fait un point sur les projets pédagogiques. A ce jour, 81 élèves sont inscrits pour la rentrée 2024.

Un échange aura prochainement lieu avec l'équipe enseignante, agents et élus autour de l'organisation des temps périscolaires.

Nos agents école ont participé à une formation à St Marcel relative à « l'autorité bienveillante durant les temps périscolaires » ; formation qui s'est réalisée avec des agents des communes alentours (16 agents au total).

La commission RH se réunira prochainement.

Elle a participé à une réunion CC de Forez-Est réunissant les CME avec pour objet le passage de la flamme olympique à Feurs.

Lors de la cérémonie de plantation des arbres pour les enfants nés en 2023, 5 bébés et leurs familles étaient présents.

La journée « nettoignons la nature » prévue le 19 mars a été annulée.

Elle fait également un point sur le personnel :

- Rachel Mendes a été recruté sur le poste de cantinière,
- Geneviève Vial sera titularisée en septembre prochain sur le poste d'ATSEM,
- Brigitte Bourg remplace Mireille Ravier à la garderie et à la gestion de la salle du temps libre,
- Un contrat CDI sera établi pour William Lopez en juin,

Magali SABOT rappelle le marché du 19 mars sur le thème de la St Patrick.

Cédric LEGAT demande si le bar pourrait être ouvert le dimanche. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un projet privé et que la commune ne peut imposer des jours d'ouverture et de fermeture. La commune est le bailleur et son rôle s'arrête là.

Hervé GROSBELLET se fait porte-parole de Nathalie CRIONNET. Une rencontre est prévue le 20/03 avec le Département pour un projet « Biblioconnect test ».

Le passage du bibliobus a eu lieu le 13/03/2024 pour un échange de livres.

Elle participera à une réunion à Montbrison le 09 avril prochain pour une animation « Séniors » à la bibliothèque.

Elle rappelle également qu'une animation est prévue pour les enfants pendant le marché.

Hervé GROSBELLET demande si la commune a participé financièrement aux travaux d'enfouissement de lignes téléphoniques à Crêt Perrin. Il lui est répondu que non, les travaux sont financés par d'autres organismes (Orange et/ou THD42).

Sébastien ALLIER évoque la demande de M. DECORET concernant un problème de voirie communale sur le chemin des Charmeaux. Ce dossier sera revu afin de rectifier une surélévation de l'enrobé.

Bernard BISSUEL indique qu'une corvée a été réalisée par les Pas Pressés pour les fossés.

Il rappelle la marche nordique organisée le 23 mars prochain.

Un article sera inséré dans les prochaines Brèves Félinaises concernant les Classes en 4.

David CARRICONDO demande que le code d'accès à La Ruche soit modifié. Cela sera fait au moment de la réunion des présidents d'associations.

Evelyne THOMAS a participé le 04/03 à une réunion CC de Forez-Est concernant la petite enfance – jeunesse. Au cours de cette réunion a été évoqué le nouveau Guichet unique pour la petite enfance mis en place par la CC de Forez-Est ; les inscriptions crèche, assistantes maternelles devront désormais passer par ce créneau ;

Elle précise qu'il existe un site « Boussole des jeunes » à destination des 15–30 ans qui leur permet d'avoir accès à différentes informations.

La fête du jeu aura lieu à Civens le 06/07/2024.

La fête du livre aura lieu à Panissières le 06/04/2024.

Elle fait un point sur le CME :

- visite du Sénat le 16/04/2024,

- terrain de basket vers la salle du temps libre : les panneaux sont commandés et le terrain sera prochainement tracé par les agents.

Sébastien DELMAS fait un point sur les bâtiments :

- le toit de « La Ruche » est terminé, il reste des travaux de zinguerie à réaliser,

- les travaux relatifs au crépissage du mur de « La Ruche » impasse Lapérie sont prévus pour le 25/03/2024,

- un chauffe-eau a été changé dans la classe GS/CP,

- des travaux espaces verts vont être réalisés dans différents points du bourg,

- une rencontre a eu lieu avec F. Bissay pour l'achat de son camion-benne au prix de 21 000 €.

Frédéric LAFOUGERE indique que la vente a été signée avec les époux VIAL pour une partie de la parcelle AB 242.

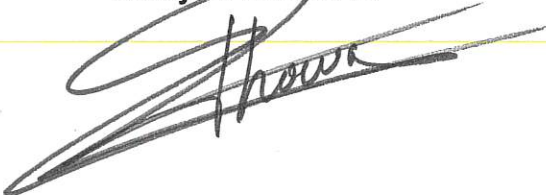
Il précise que la mairie sera prochainement reliée à la fibre et que le standard téléphonique sera changé à cette occasion.

Une étude thermique du chauffage de la copropriété « Les Lunières » sera prochainement engagée par Loire Habitat.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 08/03/2024 à 19h45 en mairie.

**La séance est levée à 23h00**

**La secrétaire de séance,  
Evelyne THOMAS**



**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

